



Nous vous informons à la suite de la réunion RP DR du jeudi 4 avril 2024 :

A/ Questions CFE CGC sur le déménagement à Montreuil

1/ Question équipement informatique :

Un agent qui est en présentiel 5 jours sur 5 (refus du télétravail) ou qui fait 2 jours consécutifs en présentiel n'aura pas de bureau fixe. Dans ce cas, où l'agent peut-il ranger son matériel informatique (PC et éventuellement écran) qu'il veut laisser au bureau ? Aura-t-il un casier fixe ?

Réponse Direction :

Chaque poste de travail sera équipé d'un écran et d'une station d'accueil, chaque agent aura un casier sécurisé pour y ranger ses effets personnels et son PC.

Complément d'information de la DR : Il y aura bien un poste de travail par agent, chaque poste de travail sera complété par une extension de poste.

Possibilité d'avoir deux écrans si et seulement si l'activité le justifie ; demande à effectuer rapidement pour prise en compte.

Commentaire CFE CGC :

Tous les agents seront obligés **chaque soir** de ranger leur matériel informatique et autres (papier, crayons...) dans leur casier sécurisé car il n'y a pas de bureau attribué même pour les agents refusant le télétravail ou faisant 2 jours consécutifs ou plus en présentiel.

L'agent qui le souhaite pourra ramener son PC portable chez lui et mettre le reste de ses affaires dans son casier (casque, matériel de bureau par exemple).

Attention, a priori, il n'y a plus de câble de sécurité sur les portables – ce qui signifie que la Direction reporte la charge de sécurité du matériel sur l'agent.

Nous rappelons que l'équipement de base est : 1 poste de travail + 1 extension de poste.

Il est possible d'avoir deux écrans sous conditions :

- L'activité doit le justifier. A ce jour, pas de précision de la Direction sur le type d'activité.
- Faire une demande rapidement auprès de sa hiérarchie

2/ Question sur le mobilier :

A priori, le mobilier ne sera pas déménagé. Si cela est confirmé, la CFE CGC demande qu'une répartition du mobilier entre les agents qui le souhaitent soit envisagée et planifiée.

Réponse Direction :

Cette demande pose la question de l'avantage en nature (sujet d'ordre juridique et fiscal).

Nous rappelons qu'un inventaire va être fait.

La question du mobilier est étudiée par l'équipe des moyens généraux (mobilier de la DR et les mobiliers qui sont effectivement utilisés) : plusieurs possibilités : dons à des associations.

Les agents engagés dans une association pourraient en bénéficier au titre de l'association et sous couvert de conformité juridique.

Tout est mis en œuvre pour ne pas jeter le mobilier et l'utiliser dans d'autres configurations (besoins du réseau, des DT...).

Pour toute demande de mobilier de la part des FS ou du réseau : nous priorisons le mobilier existant dans un souci d'économie et de responsabilité.

Attention aux mobiliers adaptés : agents avec la RQTH et les recommandations de la médecine du travail : les aménagements suivront à Montreuil.

Un plan d'action spécifique sera mis en place.

Commentaire CFE CGC :

Dans un souci de simplification, la Direction privilégie les associations.

Il est dommage que la Direction n'ait pas pensé aux collègues ayant un besoin de matériel (chaise, bureau notamment) dans le cadre du télétravail. La CFE CGC défendra cette option auprès de la Direction.

Pour les collègues bénéficiant de mobiliers adaptés : faites remonter l'information auprès de votre hiérarchie et soyez vigilant.

3/ Question sur le rôle du RP dans le cadre du déménagement :

A la conférence du 13 mars, la Direction a dit que le rôle des RP est important dans le déménagement. Comment cela se traduit-il concrètement quand les RP n'ont pas été associés à la conférence du 13 mars ?

Réponse Direction :

Nous convenons de communiquer de l'information et la visibilité pour chacune des étapes.

Il faut trouver les modalités de transmission.

La Direction propose à chaque étape clé du projet de **prévenir** les RP via une audio ou un mail à défaut.

Commentaire CFE CGC :

Il n'est pas prévu d'associer les RP aux ateliers ou aux visites et également de prendre en compte leurs propositions.

La Direction compte uniquement sur les ambassadeurs du déménagement.

Les RP seront vigilants et défendront vos intérêts.

B/ Infos déménagement :

Début mai, la newsletter « Déménagement Montreuil n°2 » paraîtra.

L'ensemble des agents sera **consulté sur le choix des couleurs** reprises dans les différents espaces de chaque DRA. L'agent devra indiquer sa préférence.

A l'heure où chaque agent se pose des questions concrètes sur son temps de transport, ses futures conditions de travail, le nombre de jours de télétravail en 2025, le nombre de places de parking par exemple, la Direction ne nous donne pas l'impression d'avoir pris la mesure des enjeux pour les agents.

Nous vous conseillons de faire remonter vos questions / problèmes aux RP CFE CGC pour défendre vos droits.

C/ Autres informations :

- Le RIE ainsi que la cafétéria du Pluton seront fermés le vendredi 10 mai et du vendredi 9 août au 16 août inclus.
- La date de migration des lecteurs T et V des DRA vers Teams n'est pas encore connue au 25/04/2024.

**Prenez contact avec nous par mail afin
d'échanger
et vous abonner à nos publications**

syndicat.cfe-cgc-idf@pole-emploi.fr

Pour avancer ensemble, rejoignez-nous dès maintenant !